

COMMUNE DE BOISSIERES

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 29 JUIN 2023 à 19 heures 00

Présents : Willy PARNAUDEAU, Bernadette AMAT, Guy AVEZOU, Christelle LAGARDE, Nicolas MOULIN, Sabine VERDIER, Jean-Jacques AMAT, Térèse ALVES

Absent avec Pouvoir :

Absent : Jean-François VALLAT, Hubert GUENEBEAUD

Secrétaire de séance : Bernadette AMAT

1. Validation du plan de nommage des voies et places ouvertes à la circulation

Par délibération du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la démarche et notamment le travail précieux de la commission créée à cet effet qui a débouché sur un plan de nommage soumis à l'avis des habitants en février de cette année.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires,
- d'adopter les dénominations suivantes :

1. Côte de Liffon
2. Chemin de Cabridelle
3. Chemin de la Combe
4. Chemin de Mondié
5. Chemin des Buis
6. Chemin des Croquettes
7. Chemin du Boyé Bas
8. Chemin du Brugas
9. Chemin du Clos Saint-Hubert
10. Chemin du Fournil
11. Chemin du Malquet
12. Chemin du Mas d'Astit
13. Chemin du Mas de Camp
14. Chemin du Moulin de Coutrix
15. Route de Maxou

16. Chemin du Rignac
17. Chemin du Sotoul
18. Impasse de la Peyrotte
19. Impasse de l'Eglise
20. Impasse des Rosiers
21. Impasse du Moulin de Ruffet
22. Impasse du Sagnas
23. Impasse du Tuilier
24. Régnac
25. Passage de la Caussade
26. Place de la Caminade
27. Place du Mai
28. Place Gustave Millot
29. Route de Bertouille
30. Route de Chaumette
31. Route de Combe Nègre
32. Route de Couardes
33. Route de Gourdon
34. Route de Jacouty
35. Route de la Peyrotte
36. Route de Lafage
37. Route de Lagarrigue
38. Route de Mèges
39. Route de Maillet
40. Route de Maxou
41. Route de Péchibre
42. Route de Pélacoy
43. Route des Mazourelles
44. Route des Plantes
45. Route du Briquetier
46. Route du Combuisier
47. Route du Lavoir
48. Route du Pech
49. Route du Pech del Four
50. Route Vieille
51. Rue de la Banelle
52. Rue de la Forge
53. Rue du Bourg
54. Rue du Château

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies et places publiques, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies et places communales listées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Validation des statuts modifiés du SIVU de la Vallée du Reignac et du Vert

Monsieur le Maire expose que le SIVU du Reignac et du Vert a, par délibération en date du 19 juin 2023, approuvé la modification des statuts du syndicat.

Le projet de modification des statuts est désormais soumis à l'avis des conseils municipaux de chacune des communes membres.

Monsieur le Maire donne lecture de ses nouveaux statuts. La contribution des communes aux dépenses du syndicat est déterminée de la façon suivante : les frais de fonctionnement (article 74748 du budget de fonctionnement (DM comprise) en section recettes sont répartis comme suit entre les communes adhérentes au SIVU.

- Commune de Boissières 25
- Commune de Calamane 29 %
- Commune de Nuzejouls 26 %
- Commune de St Denis Catus 20 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIVU telle que présentée.

Questions et informations diverses

- **FDEL 46** : un point est fait sur les dossiers en cours, notamment le remplacement des luminaires dans le bourg avec une technologie LED. La municipalité a demandé à ce que les travaux soient réalisés avant l'hiver mais cela semble compromis au vu du planning prévisionnel fourni. Concernant la couleur des luminaires, le Conseil Municipal a opté pour une couleur grise s'apparentant à celle choisie pour l'inscription de la devise républicaine sur la pergola de la mairie.

- **Lot of saveurs à Boissières le 18 juillet** : les tâches et leur répartition au sein de l'équipe municipale ont été discutées.

- **Exposition de l'école d'architecture de Chaillot à la Briqueterie** : le Conseil Municipal a pris connaissance de l'étude de la Briqueterie par l'école Chaillot de Paris. L'exposition sera présentée au grenier du chapitre à Cahors cet été puis à Boissières en septembre.